

NATURALISATION¹ ET INTÉGRATION DES MIGRANTS ET DE LEURS ENFANTS

Altay Manço (IRFAM)²

L'intégration des personnes d'origine étrangère dans leur société d'accueil est le résultat d'une « négociation permanente », un processus qui permet aux sujets individuels ou collectifs, « autochtones » ou issus de migrations de participer à la vie sociale. L'intégration est un processus réciproque de confrontations et de transformations des personnes et des groupes. Elle nécessite la participation intentionnelle de tous à la détermination des règles qui régissent le fonctionnement de la société. Elle est facilitée par la perméabilité des structures de la société d'accueil ; si les « espaces-temps » de rencontres et d'échanges entre populations différentes sont nombreux et permettent la mise en œuvre de la négociation-acculturation, l'intégration n'en sera que facilitée.

Les relations entre intégration et naturalisation

L'emploi

Les discriminations directes et systémiques à l'emploi persistent en Belgique, et ce même pour les deuxièmes et troisièmes générations issues d'immigrés, des enfants pour la plupart nés et formés en Belgique. Selon le rapport final des Assises de l'Interculturalité 2010, près de quatre adultes sur dix d'origine marocaine, turque, algérienne ou congolaise sont sans travail. Dans certains quartiers, notamment à Bruxelles, où ces minorités sont très fortement représentées, le taux de chômage dépasse les 50 %. Dans le même temps, 10 % des actifs sont sans emploi parmi la population d'origine belge, mais 16 % parmi les Belges naturalisés. Au total, les travailleurs issus de minorités culturelles non européennes ont non seulement plus de mal à trouver du travail, mais ils le perdent aussi plus rapidement.

Le taux de chômage est plus élevé chez les hommes marocains (50 %) et turcs (45 %) nés en Belgique que chez les hommes marocains (34 %) et turcs (32 %) nés à l'étranger. Or, les Marocains et les Turcs nés en Belgique sont deux communautés qui ont acquis la naturalisation de manière importante en Belgique depuis de nombreuses années.

Ainsi la naturalisation n'est pas en soi un facteur automatique d'accès à l'emploi même s'il semble qu'elle le facilite.

Le logement

Le logement est un élément essentiel de l'intégration du migrant. Or, les témoignages déposés auprès des structures qui luttent contre les discriminations montrent que l'éviction des candidats locataires non européens arrive bien avant que ces derniers, éventuellement naturalisés, puissent montrer leur carte d'identité. La naturalisation est donc peu efficace dans ces situations.

Par contre, les familles immigrées de longue date ont un taux d'accès à la propriété proche des normes belges : plus de 60 % des ménages turcs, par exemple, sont propriétaires de leur logement : c'est une des preuves que les gens construisent leur intégration eux-mêmes.

¹ On entend par naturalisation l'accession à la nationalité belge.

² Cet article reprend des éléments parus dans le rapport de l'OCDE de 2010 : « Naturalisation et intégration socio-économique des immigrés et de leurs enfants » préparé par M. Altay Manço et Mélanie Knott de l'IRFAM.

La scolarité des enfants

L'insertion scolaire est probablement le facteur qui conditionne le plus fortement les formes d'intégration sociale et économique. Or la situation scolaire des enfants migrants et de la deuxième génération en Belgique reste problématique. Sans être essentiellement différente de celle des enfants défavorisés belges, la situation, face à l'école, des enfants issus des vagues récentes de l'immigration en Belgique est préoccupante, car les situations d'échec sont plus aiguës et surtout soumises à davantage de tensions de type culturel. Le risque encouru par ces jeunes est le chômage, c'est-à-dire la marginalisation économique, en plus de la marginalisation culturelle. Le cas des enfants issus de l'immigration turque et maghrébine face à l'école belge est en plus aggravé par la non-connaissance du français ou du néerlandais, par le faible niveau de scolarisation de leurs parents, par le manque de relations entre le milieu scolaire et les familles, ainsi que, pour certains, par leurs difficiles conditions de vie.

La naturalisation semble là encore avoir moins d'effets que les conditions sociales et économiques de la famille et la façon dont l'école est capable d'en prendre compte.

La participation politique

La participation politique est un élément d'intégration particulièrement intéressant à développer au vu de sa réussite. De nombreux politiciens et d'autres acteurs influents sont issus de l'immigration. Cette présence s'explique d'une part par la facilité d'accès à la nationalité belge³ et d'autre part par la richesse de la société civile, en particulier les associations de migrants.

La participation active des citoyens d'origine étrangère est un moyen efficace de développement social des populations issues de l'immigration. La politique est pour les élus issus de l'immigration un moyen supplémentaire pour se faire entendre et être reconnus en tant que citoyen à part entière. Leur présence au sein des institutions est un apport positif en termes de connaissances de la population étrangère, elle permet une approche plus adéquate des problèmes rencontrés.

Des élus d'origine étrangère font désormais partie intégrante des processus de décisions, dans les instances locales notamment à Bruxelles. On observe qu'ils sont en position d'intermédiaires culturels, ils défendent des dossiers spécifiques aux populations étrangères, mais sans toutefois vouloir être enfermés dans ce rôle, car ils se considèrent pour la plupart comme des élus belges, élus pour tous les Belges.

La naturalisation est donc un facteur déterminant d'intégration politique.

Naturalisation = Intégration ?

Il n'existe pas de lien direct évident entre l'acquisition de la nationalité belge et l'amélioration du niveau de vie des immigrés. La naturalisation est avant tout une procédure juridique et on ne peut pas s'attendre à ce qu'elle résolve dans l'immédiat les problèmes sociaux des immigrés.

Des motivations diverses selon les individus

Les motivations poussant les étrangers à introduire une demande de naturalisation sont multiples et souvent très similaires. Ils veulent principalement se voir garantir l'accès aux droits sociaux et civiques et être ainsi considérés comme des Belges à part entière. Ils souhaitent bénéficier des mêmes libertés et droits individuels, notamment la possibilité de

³ Facilité aujourd'hui remise en question par la loi de décembre 2012.

circuler librement, rendue plus difficile par la politique européenne pour les ressortissants de certains pays tiers, et pouvoir s'ancrer davantage dans la société belge au sein de laquelle ils évoluent.

Les personnes les plus fragilisées de par leur situation comme les réfugiés, les victimes de la traite d'êtres humains et les jeunes migrants sont plus enclins à demander la naturalisation, car ils sont conscients qu'elle peut assurer leur sécurité et ils espèrent ainsi voir augmenter leurs chances d'obtenir un emploi et un logement en Belgique.

La vague turco-marocaine, frileuse au départ au changement de nationalité, a ainsi changé de cap dans les années 90 et est devenue favorable à la naturalisation, dans la mesure où les dispositifs ont été simplifiés et où les premiers naturalisés n'ont pas été « assimilés ». Les Congolais, par contre, semblent y avoir été favorables tout de suite. On observe également que la nationalité d'origine garde une grande importance affective pour la majorité des migrants, elle représente un lien fort avec le pays de provenance et ce, quelle que soit l'origine des étrangers. Pour de nombreux pays la pratique de la double nationalité est non seulement possible, mais encouragée. C'est le cas de la Turquie notamment. Cette disposition a tendance à populariser l'acte de naturalisation.

Cependant, il est important de souligner que les étrangers peuvent se sentir parfaitement intégrés, et ce avant même de demander la naturalisation.

La naturalisation n'est pas la solution magique à l'intégration. La naturalisation est un moyen facilitant le processus d'intégration et représentant non pas l'étape ultime ni initiale, mais une étape, importante, du parcours d'intégration de l'immigré.

La naturalisation, un instrument d'intégration parmi d'autres

La naturalisation en tant que telle est donc à considérer davantage comme un instrument parmi d'autres, utile au processus d'intégration et d'établissement en Belgique et plus largement dans l'Union européenne. Elle n'est cependant pas une finalité en soi : avoir la nationalité belge ne conditionne pas l'intégration de la personne étrangère, mais favorise au minimum son intégration politique et administrative. La naturalisation ne peut pas être considérée comme l'aboutissement du processus d'intégration des immigrants, processus bidirectionnel qui n'a par ailleurs pas de point final déterminé. La naturalisation représente un indicateur d'intégration, au même titre que l'accroissement des connaissances linguistiques, l'amélioration de la scolarité des enfants, l'accès au marché de l'emploi, l'acquisition d'un logement ou la participation aux élections. La naturalisation permet la constitution d'un lien national avec le pays d'accueil et va bien souvent avec la décision d'une installation définitive en Belgique.

La naturalisation est une responsabilité des États et l'accueil des personnes d'origine étrangère doit être assuré de manière constante et claire si l'on veut parvenir à une intégration citoyenne des migrants.